

**PV Officiel de la COMMISSION de SURVEILLANCE des OPÉRATIONS ÉLECTORALES
ASSEMBLÉE ÉLECTIVE du 31 août 2024**

Président : Michel CARIO

Membres : MM. Michel GAREL – Michel PERRIGAUD – Christophe RESNAIS – Didier LE BOUEDEC

Absent : M. André RAULT

POINTAGE des CLUBS : R.A.S.

- Nombre de clubs inscrits : 217 représentant 454 voix.
- Clubs présents ou représentés : 153 pour 356 voix.

Quorum requis : 1/3 soit :

Clubs : 73 et 152 voix

Ce quorum étant atteint, les assemblées ordinaire et électorale peuvent donc de tenir conformément aux statuts.

VOTE des PARTICIPANTS

ÉLECTION DE LA LISTE DES CANDIDATS au COMITE DE DIRECTION

Proposition d'un bulletin de vote unique (POUR ou CONTRE) de couleur différente en fonction des voix attribuées, quant à la seule liste présente : RAS

138 clubs ont voté sur les 150 qui avaient émergé aux bureaux de présence.

CANDIDATS au COMITE de DIRECTION

- Lionel DAGORNE : Stade Landevantais
- Gérard Gouzerch : US Arradon
- Félix Saint-Germes : Membre individuel
- Rémi EON : Membre individuel
- Jean-Michel AVRIL : Membre individuel
- Mikael BOUGER : US Montagnarde
- Stéphane LE PAGE : Membre individuel
- Micheline LE BRETON : Auray FC
- Sébastien LECLERCQ : Stade Landevantais
- Jean-Luc BOCHET : USSM Rieux Théhillac
- André GUILLORY : Les Moutons Blancs Noyal Pontivy
- Philippe JAILLET : Membre individuel
- Christophe LE VESSIER : Baud FC
- Frédéric ROCHER : La Fondeliennne de Carentoir
- Alain TOUZE : A.S. La Vraie Croix
- Stéphanie HOYAUX : Av.S Monterrein
- Delphine LE GARNEC : St Colomban Locminé
- Alexis COURAYER : ASC Ste Anne d'Auray

Les 7 membres figurant en tête de liste seront respectivement :

Président, Vice-Président, Secrétaire général, Trésorier, Éducateur, Médecin et féminine.

RÉSULTATS :

- ➔ OUI : 277 voix = 113 clubs
- ➔ NON : 4 voix = 3 clubs
- ➔ NULS : 42 voix = 22 clubs

Cela représente 323 voix pour 138 clubs votants.

Quorum requis :

- 1/3 des votants : 46
- 1/3 des voix : 108

La liste menée par M. Lionel DAGORNE est donc élue, ayant recueilli la majorité des suffrages.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS des CLUBS de DISTRICT pour l'AG de la LIGUE

Pour le District du Morbihan, le nombre de représentants était de 17 CLUBS représentant 163 VOIX

Cette information est parvenue à la C.S.O.E. après l'assemblée.

Vote à main levée :

Délégués titulaires (17)

ANDRE Emmanuel
MORIN Steven
JOZAN Christian
EVEN Stéphane
GUYONDARD Stéphane
LE BRETON Frédéric
AKBAS Erdal
GILLET Mathis
JOUANNIC Jérémy
JOSSET Régis
MACE Kevin
RIVIERE Pascal
CRUAUD Claude
JAFFRE David
LE ROUX Philippe
BRIANT Eric
ETIENNE Alexandre

MELRAND SPORT
VIGILANTE KERYADO LORIENT
FC QUIBERON St PIERRE
GSE KERFOURN
GL LOCQUeltas LOCMANIA
Ec. LE ROC St ANDRE
VANNES ASTO
Mélicienne PLUMELEC
Chevaliers St GUYOMARD
CARO MISSIRIAC AS
AS LA CROIX HELLEAN
US AL BERRIC DAMGAN
US BERNE
US LE FAOUE
FA INZINZAC
AS KERGRISTOISE
GARDE ST ARNOUL ST ALLOUESTRE

Délégués Suppléants (13)

SAINT GERMES Félix
GUILLORY André
AVRIL Jean Michel
COURAYER Alexis
HOYAUX Stéphanie
EON Rémy
ROCHER Frédéric
LE VESSIER Christophe
LE FOL Patern
BOCHET Jean Luc
GUILLET Roland
LE GOFF Gilbert
ALLIO Christian

Membre individuel
MB NOYAL PONTIVY
Membre individuel
ASC Ste ANNE d'AURAY
AV.S. MONTERREIN
Membre individuel
Fondelienn CARENTOIR
BAUD FC
SENE FC
USSM RIEUX THEHILLAC
GUIDELOISE
Membre individuel
AM.S. KERGONAN

Les listes proposées sont donc validées à main levée

Ces listes de titulaires et suppléants n'ayant pas été portées à la connaissance de la C.S.O.E. dans les délais impartis, elle ne peut donc se prononcer sur la validité des 2 listes de candidats proposées mais relève cependant quelques contradictions. Il semblerait que d'autres districts aient aussi les mêmes difficultés quant à composer une liste de leurs candidats parmi

ceux-ci souhaitant se rendre à l'assemblée générale de la Ligue pour y représenter les clubs de District.
Le Ligue de Bretagne ayant opté pour une déclaration de candidature en binôme, tous les Districts sont tenus d'appliquer une procédure identique ce qui n'est pas le cas pour le Morbihan, même si les clubs ont adopté une procédure différente.

REMARQUES :

Au vu des instructions données par les Services Juridiques de la F.F.F.,

- Un membre individuel ne peut être candidat comme représentant du District à l'Assemblée Générale de la Ligue, ce dernier ne représentant pas un club.
- Un membre élu au Comité de Direction du District – titulaire d'une licence dans un club de Ligue - peut représenter les clubs de District. Dans ce cas il ne pourra pas représenter son propre club.

L'ordre du jour de l'assemblée a été strictement observé.

Le nouveau Comité de Direction se réunira le 17 septembre 2024, le bureau sera nommé ainsi que les membres des différentes commissions y compris la C.D.A. qui devra dans la foulée choisir son Président.

A ce jour, il reste à effectuer la mise à jour de ces nominations sur le site du District

REMARQUES et CONSTATS enregistrées lors du pointage des clubs (sans incidence sur le déroulement des Élections)

Lieu de l'assemblée :

- Quelques clubs ont regretté l'absence dans la commune de fléchage de la salle de l'assemblée, même si l'adresse était précisée sur la convocation.

Pouvoirs :

- bien que souhaité mais non obligatoire, des pouvoirs étaient présentés au pointage alors qu'il était souhaité qu'ils soient adressés par la messagerie officielle des clubs afin d'éviter des délais d'attente au pointage.
- Certains clubs dont le Président ne pouvait être présent, n'étaient pas en possession de ce pouvoir et ne pouvaient donc être enregistrés, ce qui a posé quelques problèmes

Vote :

- certains clubs n'avaient pas compris (ils étaient au nombre de 16) qu'il s'agissait d'un vote à bulletin secret et qu'il ne fallait pas laisser leur bulletin de vote dans l'enveloppe qui portait le nom de leur club (d'où l'importance des bulletins nuls comptabilisés)
- En principe, les enveloppes n'auraient pas dû porter le nom du club (Instructions juridiques FFF)

Fait le 12 septembre 2024

Le Président de la C.S.O.E.

Michel CARIO